



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025 DE LA COMMUNE DE CHAMBORÊT

- **Présents :** Jean-Jacques DUPRAT, Martine RIBIERE, Jean-Pierre BOURDET, Jean-Luc BERTON, Fabien ROBY, Mickaël BOT, Agnès NICOLLE, Angélique DESLOGES, Cédric COURVOISIER, Sandra PAQUET, Nelly BOULESTEIX, Sylviane LAMAUD,
- **Absents excusés :** Françoise DEVOS, Stéphanie BRUN donne procuration à Jean-Jacques DUPRAT, Christelle GUENANT,
- **Secrétaire de séance :** Agnès NICOLLE
- **Lecture et approbation du Procès-Verbal du 28 JUIN 2025** après correction du numéro de voirie concerné
- **Rapport du Maire sur ses décisions :**

Virement de crédit entre chapitre budget principal :

Chapitre	Compte	Total chapitre avant mouvement	Mouvement	Total chapitre modifié
Chapitre 10	10226	0 €	+ 1 250 €	1 250 €
Chapitre 23	231	103 750 €	- 1 250 €	1020 €

### 1- 2025-35 VOTE D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 1000€.

ASSOCIATION	Subvention 2024	Subvention 2025
COMITE DES FÊTES DE CHAMBORÊT	800,00 €	1000 ,00€
<b>TOTAL</b>	<b>800 ,00 €</b>	<b>1000,00€</b>

Monsieur Jean-Luc BERTON faisant partie du Comité des fêtes ne prend pas part au vote, ni au débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes d'un montant de 1000,00€.

### 2- 2025-36 CONVENTION AVEC LE CAUE

**Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** est un organisme départemental créé à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977.

Cette association nous accompagne sur le projet de rénovation de la cour d'école, comprenant :

Un état des lieux de la cour, un cahier des charges en vue d'une consultation de maîtrise d'œuvre, l'analyse et le recrutement de la maîtrise d'œuvre, présence aux réunions diverses.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la convention CAUE

### **3- 2025-37 FERMETURE DE L'ACCES A DE LA RN 147 DEPUIS LE VC17 LIEU-DIT « CHEZ POUCHOUX »**

Suite à une étude menée par la DIRCO, afin de recenser les éventuelles zones à risque sur la RN 147, il a été mis en évidence un risque au niveau de la route VC 17 « Chez Pouchoux » par manque de visibilité.

Il est demandé au Conseil de donner son avis sur la fermeture de cet accès à la RN147.

Le conseil municipal propose d'envisager plutôt un panneau de signalisation interdit de tourner à gauche depuis la RN147 et un autre depuis la VC17.

Monsieur le Maire va rencontrer la DIRCO afin d'envisager cette possibilité.

### **4- 2025-38 DEMANDES DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX SUR LE RESERVOIR DES FORETS**

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de sécuriser le réservoir des Forêts pour une mise en sécurité et étanchéité de la structure (sécurisation des agents et de la qualité de l'eau). En effet, le réservoir présente de nombreuses anomalies qui pourraient induire un poste de dépense plus important si celles-ci ne sont pas rectifiées.

Les devis présentés établissent des travaux à hauteur de 88 862.30€ H.T

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre des dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), auprès du département et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, et sollicite l'accord de l'assemblée pour réaliser cette demande.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager les demandes de subventions précitées.

### **5- 2025-39 CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU AVEC LE SIDEPI**

Monsieur le maire présente les 2 projets de convention de fourniture d'eau par le SIDEPI.

Une convention pour ventes d'eau par le SIDEPI à la commune de Chamborêt pour ce qui concerne les deux compteurs des HACHES et VILLATTE- propriétés du SIDEPI, entretenus par leurs soins.

Une convention d'échange d'eau avec le SIDEPI et qui concerne 2 compteurs :

Le compteur n°1, situé à LALUE du CHATAIN, propriété du SIDEPI et qui alimente le Chatain, le Peyrou et Morcheval. (Eau livrée par le SIDEPI à la commune de Chamborêt) - entretenu par le SIDEPI.

Le compteur n°2, situé au CHATAIN, propriété de la commune de Chamborêt, (eau livrée au SIDEPI et qui transite par les canalisations appartenant à Chamborêt et dont la maintenance est assurée par Chamborêt, pour alimenter Breuilaufa par la canalisation qui part de Lalue du Chatain direction Berneuil.

Volumes d'eau facturés annuellement par le SIDEPI

Le Conseil approuve à l'unanimité les projets de convention dans l'attente des conventions définitives.

Points à noter :

Le prix de l'eau sera à revoir dans la mesure où le volume d'eau acheté va changer.

La commune de Vaulry devra dénoncer sa convention d'achat d'eau avec Chamborêt puisque VAULRY adhère maintenant au SIDEP.

#### 6- 2025-40 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU

CONSIDERANT que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et/ou recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales. La décision modificative n°1 s'équilibre globalement de la manière suivante :

Section d'investissement		Dépenses	
	Imputation	Montant	Total général
BP voté	21 - 2156	0	34 920
DM1 proposée	21 - 2156	10 000	10 000
BP + DM 1	21 - 2156	10 000	44 920

Le budget ayant été voté en suréquilibre en recettes d'investissement, il n'est pas nécessaire d'équilibrer la section recettes qui reste inchangée.

Cette modification va permettre de financer des améliorations de réseaux devenues nécessaires avec le temps qui n'avaient pas été prévues au budget primitif.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

#### QUESTIONS DIVERSES

Nature et réalisation des travaux concernant l'aménagement sécurité de Taillac.

Principe et choix des kakémonos de promotion d'ELAN à disposer en MAIRIE.

Atelier théâtre proposé par une habitante de Chamborêt

Le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation du plafond de la salle du conseil débuteront le 3 octobre 2025

Eclairage public : la décision d'éteindre l'EP pendant les nuits d'été, du 1<sup>er</sup> juin au 15 août est suspendue à l'étude du SEHV sur les économies d'énergie qui seraient potentiellement réalisées.

La secrétaire de séance,

Agnès NICOLLE

Le Maire

Jean-Jacques DUPRAT



